Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

VIE PRIVEE ET FAMILIALE

Par poisson monarque

Bonjour,
Je vous contacte parce que je suis un peu bloqué avec mon dossier administratif (c'est pour une première demande de titre de séjour auprès de la préfecture).Ils me demandent de joindre :les pages de mon passeport (état civil, dates de validité et visas)
et un justificatif d'entrée en France (billet d'avion, train, factures d'hôtel, etc.)

Le problème, c'est que j'ai bien un passeport, mais il n'y a presque rien dedans : pas de visa, pas de cachet d'entrée visible.En fait, je suis arrivé en France en passant par d'autres pays, accompagné d'un adulte (un monsieur). On a fait le trajet en avion, puis ma mère est venue me récupérer chez lui et on a continué en train.Sauf que maintenant, ni moi ni ma mère n'avons plus aucun billet ni aucune facture de ce voyage. On a tout perdu ou jeté.L'administration dit clairement que si le dossier n'est pas complet, ils vont le clôturer. Du coup je suis un peu stressé et je ne sais pas quoi faire? Est-ce qu'une déclaration sur l'honneur peut passer ? Est-ce qu'il y a d'autres solutions ?Merci beaucoup si vous pouvez m'aider ou me dire quoi envoyer.

Par Isadore

Bonjour,

Vous n'êtes donc pas entré légalement en France ?
Vous n'avez pas de visa des pays traversés avant d'arriver en France ?
Qui est la personne avec qui vous aviez voyagé ?